



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Message de SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits de l'Homme

"Louanges à Dieu
Que la prière et la paix soient sur le Prophète,
Sa famille et ses compagnons.

Mesdames et Messieurs

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, que Dieu L'assiste, m'a fait l'honneur de me charger de prononcer, en Son nom, cette importante Allocution Royale, à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits de l'Homme":

"Louanges à Dieu
Que la prière et la paix soient sur le Prophète,
Sa famille et ses compagnons.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour Nous un motif de joie que notre célébration, cette année, de la Journée Mondiale des Droits de l'Homme, soit marquée par l'apposition du Sceau Royal sur Notre Dahir portant création du "Diwan Al Madhalim".

Ainsi, Nous consolidons les organes chargés, sous Notre protection, de redresser les iniquités, de faire valoir les droits et de sauvegarder les libertés, autant de missions qui comptent parmi les devoirs les plus sacrés du Roi, Amir Al Mouminine.

Ce faisant, Nous suivons la voie tracée par Nos glorieux ancêtres qui se sont toujours attachés à créer et

placer auprès de leur personne des institutions chargées de les tenir informés des injustices dont pouvaient pâtir leurs sujets, et de redresser les erreurs et abus éventuels, imputables aux responsables de l'administration.

Ainsi, Nous confortons les acquis réalisés par Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, dans le domaine de la protection des droits et libertés des citoyens, en assurant une protection judiciaire moderne à travers les tribunaux administratifs, et politique, par le biais du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, en créant l'institution "Diwan Al Madhalim", Nous conférons une autre portée tangible à Notre concept de l'autorité, fondé sur la nécessité pour celle-ci d'être une autorité de proximité, au service du citoyen et du développement, attachée aux règles de primauté du droit et de l'équité.

Nous avons aussi tenu à faire de cette institution un instrument efficient de développement de l'intermédiation entre le citoyen et l'administration, un outil de conciliation souple et simplifié, pour traiter les plaintes et les doléances de Nos fidèles sujets, et un recours efficace pour ceux qui s'estiment lésés par une décision ou un acte jugé inéquitable ou contraire à la loi, pris par une administration ou un organisme chargé d'exercer les compétences de la puissance publique. Nous entendons pour cela dégager le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme des plaintes à caractère administratif, et conforter le rôle important que Nous attendons de voir le Conseil, dans sa composition future, assumer dans le domaine de la protection des droits et libertés.

Cette voie qui incite à s'inspirer des desseins de notre Chari'a islamique généreuse et tolérante, de nos traditions et des valeurs de notre civilisation, pour trouver des réponses marocaines à des préoccupations marocaines, ne nous a pas empêché de nous ouvrir sur les nobles idéaux du patrimoine humain commun et de tirer parti de l'expérience des institutions similaires dans les systèmes contemporains. L'institution auprès de Nous de "Diwan Al Madhalim" est de nature à lui conférer toute l'autonomie et l'indépendance requises.

Par ailleurs et dans le souci de rapprocher le "Diwan Al Madhalim" des citoyens, Nous avons décidé qu'il dispose de délégués auprès de Notre Premier Ministre et des ministères. Nous tenons, en outre, à ce qu'il dispose, à l'avenir, de délégués régionaux et de délégués particuliers.

Pour que le "Diwan Al Madhalim" ne soit pas uniquement un bureau de requêtes, mais également une force de proposition pour la réforme de la législation, de l'Administration et de la justice - processus que Nous menons résolument - Nous lui avons donné mandat pour soumettre à Notre Majesté un rapport annuel sur la question, outre la présentation de ses observations, recommandations et rapports périodiques à Notre Premier Ministre et au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

Par la création de cette institution qui s'inscrit dans le cadre des dispositions que Nous avons prises pour réaliser la réconciliation du citoyen avec l'Administration, mettre fin au sentiment qu'a le citoyen d'une absence de communication de la part de l'autorité, atténuer les pesanteurs de la bureaucratie et moraliser le

service public, Nous conférons une forte charge au concept de citoyenneté.

Nous implorons Dieu Tout-Puissant de Nous aider à faire avancer Notre peuple, toujours plus loin, sur la voie que Nous avons empruntée afin de concrétiser les aspirations qui Nous animent pour parachever l'édification de l'Etat de droit, faire prévaloir les valeurs de justice et d'équité et redresser les iniquités, d'où qu'elles viennent.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous".